

[COOPERATION] Renouvellement de la convention-cadre entre le CHRU et l'Université pour une collaboration accrue en matière de recherche et de formation des professionnels



Le vendredi 16 octobre 2020, en présence du Pr Patat, Président de la Commission médicale d'établissement du CHRU, la Directrice générale du CHRU, Marie-Noëlle Gérain Breuzard, le Président de l'Université, Philippe Vendrix, la Directrice de l'UFR de Pharmacie, Véronique Maupoil-David, représentée par Hervé Marchais son adjoint, et le Doyen de la faculté de Médecine, le Pr Patrice Diot, ont procédé à la signature du renouvellement de la convention cadre qui lie le CHRU et l'Université dans un avenir commun.

Cette convention doit permettre de poursuivre et consolider la collaboration entre les deux structures sur deux axes prioritaires que sont :

- la collaboration entre les deux structures en matière de recherche,
- l'enseignement et la formation des professionnels de santé.

Les objectifs de la convention

Le renouvellement de la convention d'association entre le CHRU et l'Université de Tours poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit d'assurer la cohérence des axes stratégiques et les modalités de mise en œuvre de la politique hospitalo-universitaire entre l'Université et le CHRU et de renforcer la coordination de la politique des deux établissements dans le domaine des soins, de l'enseignement et de la recherche-innovation sur le territoire.

Pour ce faire, Université et CHRU s'engagent dans une vision partagée et co-construite, porteuse d'une dynamique hospitalo-universitaire territoriale et régionale ayant pour objectif de contribuer au rayonnement du CHRU et de l'Université dans la région Centre-Val de Loire, au niveau interrégional au sein du Groupement de Coopération Sanitaire « Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest (HUGO) », ainsi qu'au niveau national et international.

En matière de recherche

L'Université et le CHRU souhaitent favoriser et développer une recherche interdisciplinaire d'excellence en santé. Ainsi, ils collaborent à promouvoir une politique de recherche allant de travaux de recherche fondamentale, jusqu'à la mise en œuvre d'études impliquant la personne humaine. Cela passe par le renforcement des collaborations de haute qualité scientifique entre les équipes, les enseignants et les chercheurs et par une intensification des partenariats avec l'INSERM, mais également d'autres établissements publics scientifiques et technologiques, ou encore des écoles et des collectivités territoriales.

En matière d'enseignement et de formation des futurs professionnels de santé

La qualité de la formation des professionnels de santé est l'autre objectif prioritaire de la convention. Parmi les actions qui seront mises en œuvre conjointement figurent la poursuite du plan d'universitarisation des formations paramédicales, le développement des formations pluriprofessionnelles et la garantie du caractère professionnalisant des stages pratiques dispensés au CHRU. Une attention particulière sera portée à la promotion des pratiques pédagogiques innovantes : ledéveloppement de l'enseignement par la simulation en santé notamment.

Au delà de la formation initiale, les deux parties poursuivent leurs actions pour une offre de formation continue au profit des professionnels de santé.

Les éléments de contexte

La collaboration entre les centres hospitaliers régionaux et les Universités date de 1958, lorsque l'Ordonnance Debré crée le statut des CHRU - Centres hospitaliers régionaux universitaires. A Tours, une convention a été signée le 8 juin 1973.

Depuis la collaboration hospitalo-universitaire s'est poursuivie selon les évolutions réglementaires et les exigences scientifiques, avec la même volonté conjointe de faire de Tours un centre d'excellence et en lien étroit avec les partenaires territoriaux et les organismes de recherche. C'est dans ce cadre que le CHRU a intégré le GCS HUGO - Groupement des Hôpitaux du Grand-Ouest.

Cette convention va également pouvoir constituer le support du développement de bâtiments communs dans le cadre du projet Nouvel Hôpital Trousseau, à l'horizon 2026. Ainsi le bâtiment de biologie clinique, prévu sur le site de Trousseau, pourra être complété par un bâtiment de recherche universitaire. D'autres bâtiments pourront suivre, portant sur les mêmes disciplines de soins, d'enseignement et de recherche.

FIERSDENOSCHERCHEURS !

Contacts presse

Anne-Karen Nancey - CHRU de Tours - 07 87 97 92 71 - ak.nancey@chu-tours.fr

Anne-Sohie Laure - Université de Tours - 07 77 16 56 02 - annesophie.laure@univ-tours.fr

